



**ELABORATION D'UN DOCUMENT NATIONAL SUR L'APPROCHE
MULTISECTORIELLE POUR LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA DECLARATION POLITIQUE
ISSUE DE LA REUNION DE HAUT NIVEAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES DE 2018**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE
CONSULTANTS NATIONAL ET INTERNATIONAL**

Activité n° 250

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Bien que l'incidence et la mortalité estimées de la tuberculose au Maroc soient en constante diminution depuis plus de trente ans, la tendance à la baisse reste en-deçà des ambitions du pays, en raison de l'interaction d'un certain nombre de déterminants sociaux, économiques et environnementaux dans l'éclosion, la transmission et la propagation de la maladie.

La tuberculose constitue en effet une maladie sociale qui se manifeste, la plupart du temps, dans les communautés défavorisées et chez les individus souffrant de problèmes économiques et sociaux. Fortement liée à des déterminants tels que la précarité, le faible revenu, les mauvaises conditions de vie, de travail et d'habitat, le surpeuplement, la malnutrition, la pollution, le tabagisme, l'éthylisme et l'usage de drogues, elle touche surtout les grandes agglomérations urbaines et suburbaines, les établissements pénitentiaires et certaines communautés particulièrement vulnérables.

Lors de la réunion de haut niveau tenue en marge de la 73^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies le 26 septembre 2018, le Maroc a réitéré son engagement fort à adhérer, de manière effective, à la dynamique internationale d'élimination de la tuberculose à l'horizon 2030.

Cet engagement s'est traduit par l'adoption du pays, le 10 octobre 2018, d'une déclaration politique intergouvernementale qui porte sur l'accélération urgente des « actions, investissements, et innovations collectifs à l'échelle nationale et mondiale pour lutter contre cette maladie évitable et traitable » et qui affirme que « la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, la vulnérabilité, la discrimination et la marginalisation multiplient à tel point les risques de contracter la tuberculose et ses effets dévastateurs, que cette maladie requiert une réponse

globale qui agisse sur les déterminants sociaux et économiques de l'épidémie et assure la protection et la réalisation des droits de l'Homme et de la dignité de toutes les personnes ».

Suite à l'adoption de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à la tuberculose, le Conseil du Gouvernement du 25 octobre 2018 a examiné les modalités de lutte contre cette maladie ainsi que les efforts à mettre en œuvre pour pouvoir l'éliminer au niveau national.

Une rencontre nationale s'est tenue le 25 Mars 2019 lors de la célébration de la journée mondiale de la lutte contre la tuberculose, pour préparer un plan multisectoriel avec un cadre de redevabilité en matière de la lutte contre la tuberculose.

Cette dynamique a été répercutée dans l'extension du plan stratégique national (PSN) de prévention et de contrôle de la tuberculose 2021-2023 et également dans le futur PSN qui couvrira la période 2024-2030. Ceci a permis de renforcer la dimension multisectorielle de la lutte contre la tuberculose en intégrant cet aspect de la déclaration politique intergouvernementale qu'il faudra développer dans le pays. A cet effet, le Programme national de Prévention et de Lutte Anti Tuberculeuse, prévoit de recruter un consultant national et un consultant international pour une assistance technique en la matière.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général :

Elaborer un document national sur l'approche multisectorielle pour la lutte antituberculeuse détaillant les engagements de l'ensemble des secteurs impliqués dans la LAT.

2. Objectifs spécifiques de la consultation :

- Développer un cadre de responsabilisation multisectoriel pour mettre fin à la tuberculose au Maroc à l'horizon de 2030 ;
- Elaborer un plan d'action pour décliner le cadre de responsabilisation susmentionné ;
- Mettre en place une charte nationale pour entériner l'engagement de l'ensemble des parties prenante.

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

Tout au long de cette mission, les consultants devront travailler en étroite collaboration avec la DELM (Directeur, Chef de la Division des Maladies Transmissibles et Chef du service des maladies respiratoires) et toute personne ressource pour mener les activités suivantes :

1. Réaliser une revue documentaire en matière de déterminants sociaux économiques et environnementaux liés à la tuberculose, de niveau d'intervention des différents

- secteurs et partenaires, de développement et de mise en œuvre d'un cadre de responsabilisation multisectorielle.
2. Rédiger un rapport sur l'état des lieux du niveau de développement socio-économique, des politiques publiques au Maroc et de leur intégration de la dimension santé, ainsi que sur la situation de la multisectorialité en matière de lutte antituberculeuse dans le au Maroc.
 3. Etablir une liste et mener des entretiens avec les partenaires jugés pertinents, actuels et potentiels, qui devront soutenir la lutte contre la tuberculose au Maroc, dans toutes ses composantes : sanitaire, sociale, économique, culturelle et environnementale aux différents niveaux préfectoral/provincial, régional et national.
 4. Organiser une réunion nationale de 3 jours sur l'approche multisectorielle dans la LAT en invitant tous les partenaires pertinents, nationaux et internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, publics et privés, concernés par la LAT à y prendre part. Au cours de cette réunion, les consultants devront présenter les éléments du rapport de l'état des lieux et animer les travaux de groupe dans le but de :
 - a. Identifier une approche multisectorielle holistique visant à agir sur l'ensemble des déterminants sanitaires, sociaux, économiques, culturels et environnementaux qui favorisent la survenue de la TB et sa propagation dans la société ;
 - b. Définir le rôle exact que chacun des partenaires, gouvernementaux et non gouvernementaux, aura à jouer, les champs d'action et les engagements dont il sera tenu responsable, les indicateurs de suivi et d'évaluation qui baliseront son action ainsi que les mécanismes de redevabilité et de reddition des comptes auxquels il devra se soumettre ;
 - c. Proposer les organes de gouvernance à mettre en place pour le pilotage, le suivi, l'évaluation, le contrôle et l'amélioration continue de l'action multisectorielle pour la lutte antituberculeuse ;
 - d. Définir les missions, le rôle et le mandat de ces organes de gouvernance, leur organisation, leur mode de fonctionnement et de prise de décision, leur taille, leur composition, la contribution de chacun de leurs membres, ainsi que les résultats attendus de leurs travaux ;
 - e. Préciser les étapes à suivre afin d'institutionnaliser et de créer ces organes de gouvernance.
 5. Organiser des réunions de travail avec chaque secteur / acteur afin de finaliser les engagements mutuels des parties prenantes afin de développer le cadre de responsabilisation multisectoriel pour mettre fin à la TB au Maroc à l'horizon de 2030.
 6. Élaborer un plan d'action national budgétisé pour la mise en œuvre du cadre de responsabilisation multisectoriel pour mettre fin à la TB au Maroc à l'horizon de 2030. Ce plan d'action permettra de décliner le cadre de responsabilisation multisectoriel et constituera un cadre de travail commun pour l'ensemble des parties prenantes. Il sera assorti d'un plan de suivi et d'évaluation et soumis à une révision annuelle.
 7. Développer une charte nationale multisectorielle pour mettre fin à la TB à l'horizon de 2030, à adopter, par l'ensemble des parties prenantes Cette charte précisera i) les organes de gouvernance à mettre en place pour le pilotage, le suivi, l'évaluation, le contrôle et l'amélioration continue de l'action multisectorielle pour la lutte

antituberculeuse, ii) le cadre de responsabilisation multisectoriel pour mettre fin à la TB au Maroc à l'horizon de 2030, en mettant en exergue les engagements nationaux et le rôle dévolu à chaque partenaire, et iii) le plan d'action national pour la mise en œuvre du cadre de responsabilisation multisectoriel pour mettre fin à la TB au Maroc à l'horizon de 2030.

8. Rédiger une proposition de document national en matière d'approche multisectorielle pour la lutte contre la TB.
9. Présenter la proposition document national lors d'un deuxième atelier regroupant les principaux intervenants et intégrer les remarques et commentaires issues de cet atelier
10. Produire et livrer la version finale du document de référence.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

1. Note méthodologique décrivant la démarche à suivre pour mener la consultation.
2. Questionnaire qui sera utilisé pour les entretiens avec les différentes parties prenantes.
3. Rapport de l'état des lieux de la multisectorialité au Maroc et les propositions initiales de l'approche multisectorielle proposée et du cadre de responsabilisation multisectorielle.
4. Version initiale du document national de référence.
5. Version finale du document national après intégration des remarques issues de l'atelier final de validation.
6. Les présentations sous format Power Point destinées aux différents ateliers et réunions.

V. CALENDRIER DE LA CONSULTATION :

- Durée de la consultation pour le Consultant International est de 15 jours.
- Durée de la consultation pour le Consultant National est de 15 jours.

VI. QUALIFICATION DES CONSULTANTS

- Profil du Consultant International : Diplôme universitaire supérieur en santé publique, sciences sociales, droit ;
- Profil du Consultant National : Diplôme universitaire en santé publique, ou science juridiques et sociales ;
- Bonne connaissance du système de santé Marocain ;
- Maîtrise des missions et attributions des institutions étatiques et des organisations de la société civile ;

- Bonne compréhension des principaux enjeux et défis du secteur de la santé et du domaine de développement humain et des droits de l'Homme ;
- Expérience dans le domaine la collaboration multisectorielle en matière de Santé ;
- Connaissance du programme mondial pour mettre fin à la tuberculose (Stratégie « End-TB ») ;
- Connaissance de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'assemblée générale des nations unies de 2018 ;
- Très bonnes capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction, et de communication.
- Parfaite maîtrise de la langue française et arabe ;
- Grande maîtrise de la rédaction en langue française.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 02 Juin 2023 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : pnlat.delim@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email: **TDR Elaboration d'un document national sur l'approche multisectorielle pour la lutte antituberculeuse.**

Le dossier doit obligatoirement contenir :

- Un CV avec références détaillées des expériences ;
- Une note méthodologique pour la conduite de cette consultation (incluant la compréhension des termes de référence (TDR)) ;
- Une proposition financière.